

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juin 2025</b>	<b>N° 2025-217</b>

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108487-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	<b>Conseil du 6 juin 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<b>N° 2025-217</b>

---

**Economie sociale et solidaire (ESS) - Subvention de fonctionnement au Centre régional Information jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine en 2025 - Action spécifique Tiers lieu jeunesse - Décision - Autorisation - Convention**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation du réseau Infos jeunes et du Centre régional information jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine**

Le réseau Information Jeunesse a pour mission de mettre à la disposition de tous les jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations dont ils ou elles souhaitent disposer dans tous les domaines. Il vise à favoriser l'autonomie, l'initiative, l'accès aux droits, l'engagement et la mobilité des jeunes, dans le respect de la charte nationale de l'Information Jeunesse et de la charte européenne de l'Information Jeunesse.

Association régionale dont le siège est à Bordeaux, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine, partie prenante de l'Economie sociale et solidaire (ESS), assure à la fois la coordination régionale du réseau des 135 structures Information Jeunesse dont 14 sur la métropole bordelaise et la mise en œuvre d'Info Jeunes Bordeaux.

Info Jeunes Bordeaux informe les jeunes du territoire de Bordeaux Métropole sur tous les sujets en lien avec leur construction de parcours (orientation, emploi, mobilité, logement, santé, engagement...) quel que soit leur âge (jusqu'à 35 ans) et leur statut (collégien, lycéen, étudiant, actif, en recherche d'emploi...) et leur situation.

Une équipe de 12 personnes assure la mise en œuvre des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes, en individuel ou en collectif, dans et hors les murs, en lien avec les institutions et acteurs jeunesse du territoire.

Info Jeunes Bordeaux est hébergé dans des locaux mis à disposition par la Ville de Bordeaux, au 125 cours Alsace Lorraine.

**Présentation de l'action spécifique tiers lieu jeunesse**

Le CRIJ Nouvelle Aquitaine travaille depuis plusieurs années sur les liens entre tiers lieux et information jeunesse, et le développement de projets inspirés par les dynamiques de tiers lieu au sein du réseau Info Jeunes néo aquitain.

Ces travaux ont abouti début 2025 à la publication du cahier d'inspiration tiers lieux, document ressource à destination des professionnels jeunesse qui souhaitent engager leur lieu d'accueil dans une dynamique de tiers lieu.

En parallèle de ces travaux régionaux, le départ de la bibliothèque inter-universitaire située aux étages supérieurs des locaux d'Info Jeunes Bordeaux a été annoncé courant 2021, et acté fin 2023. Info Jeunes Bordeaux a saisi cette opportunité pour proposer la création d'un tiers lieu jeunesse dans ces espaces vacants.

Le projet consiste à faire des espaces libérés (320 m<sup>2</sup>), ajoutés aux espaces déjà occupés (510 m<sup>2</sup>), un lieu partagé de plus de 800 m<sup>2</sup> dédié aux jeunes, acteurs jeunesse du territoire et jeunes porteurs de projets ESS du territoire, à imaginer et construire avec ses futurs usagers. La ville de Bordeaux et Bordeaux métropole ont été associés à la démarche dès le

début au titre de la politique ESS, dans laquelle s'inscrivent les projets de tiers lieux et de coopérations d'acteurs.

A compter de juin 2024, la ville de Bordeaux a réalisé des travaux de mise aux normes et de peinture dans les espaces nouvellement libérés, et mis à bail, en complément de l'espace Info Jeunes Bordeaux au rez de chaussée de l'immeuble du 125 cours Alsace Lorraine, le 1er et 2eme étage de l'immeuble, pour que le tiers lieu jeunesse puisse s'y installer, avec une équipe de 2 personnes du CRIJ Nouvelle-Aquitaine en animation, avec la réception des jeunes et porteurs de projets ESS. L'objectif est ainsi d'expérimenter les usages du lieu sur une période de 2 à 3 années minimum, avant de proposer un projet durable avec un modèle économique propre.

Le tiers lieu jeunesse a ouvert en septembre 2024 de manière très simple : les jeunes, associations de jeunes, jeunes porteurs de projets ESS et acteurs jeunesse qui souhaitent l'utiliser effectuent une réservation en ligne auprès d'Info Jeunes Bordeaux qui organise une rencontre pour explications des modalités et consignes de mise à disposition et prêt des clés qui permettront une utilisation en autonomie, 7 jours sur 7, 24h sur 24.

Dès son ouverture, le lieu a connu une forte utilisation : les lieux ont été utilisés à 188 reprises entre septembre et décembre 2024, pour un nombre total de 1 408 jeunes accueillis.

Ce projet est appelé à évoluer et s'enrichir progressivement des contributions de ses usagers :

- un lieu d'expérimentation et de découverte : de nombreux jeunes souhaitent s'investir dans des projets citoyens. Ce tiers lieu les accueillera pour développer leurs initiatives et constituera un terrain de découverte, d'expérimentation, mais aussi de rencontres, d'échanges et d'apprentissage,
- une école de la transition et un espace de sensibilisation à l'ESS : au-delà de ses fonctionnalités et de ses offres de service, ce lieu a vocation à devenir, à travers ses modes de fonctionnement participatifs et coopératifs, son ancrage dans l'Economie Sociale et Solidaire et son approche intrinsèque de la transition, un lieu d'apprentissage de ces valeurs et d'expérimentation des pratiques qu'elles portent.

Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :

Utilisation : l'objectif est que l'utilisation soit simple et souple pour les jeunes. Elle est bien évidemment totalement gratuite. Les modalités de réservation et de mise à disposition sont faciles, les consignes d'occupation et de sécurité sont claires tandis que les engagements des usagers sont limités au respect des consignes et du lieu.

Entretien : l'ensemble des coûts liés à l'entretien (ménage, internet, fournitures...) sont à la charge du CRIJ Nouvelle-Aquitaine.

Animation et gouvernance : elles sont assurées le CRIJ mais l'objectif à terme est bien de mettre en place une gouvernance collective et partagée avec les usagers et les partenaires afin que le lieu s'inscrive dans une réelle dynamique coopérative. Il est également prévu une intégration permanente de jeunes (volontaires en service civique, en corps européens de solidarité, stagiaires, bénévoles) pour l'animation et la vie du lieu.

Prêt de matériel : le matériel d'Info Jeunes Bordeaux est mis à disposition des usagers sur demande (vidéoprojecteur, paperboard, micro, enceinte...) dans l'attente de disposer d'équipements propres au tiers lieu.

Equipement et aménagement : l'équipement de base est assuré par Info Jeunes Bordeaux, qui cherche également des possibilités de récupération de mobilier ou de matériel qui pourraient être utiles pour le lieu.

Des demandes de financements vont être déposées auprès de fondations pour d'éventuels aménagements (fresque murale, rideaux...) et équipements (Fab Lab) complémentaires.

Nom du lieu : une consultation est en cours auprès des jeunes, via les réseaux sociaux et à l'accueil d'Info Jeunes Bordeaux pour choisir le nom du tiers lieu parmi les 4 qui ont été retenus au terme de la phase de concertation : le 125, le TLJ, la Capsule, Le repère.

Pour la mise en œuvre de cette action spécifique tiers lieu jeunesse, il est proposé d'octroyer au CRIJ Nouvelle-Aquitaine une subvention de fonctionnement général d'un montant de

20 000 € en 2025 équivalent à 40,4% du montant des dépenses éligibles retenu à 49 507 euros. Le budget et la convention financière sont annexés à la délibération.

Une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €. Or, le CRIJ Nouvelle-Aquitaine a d'ores et déjà bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 30 400€ voté en Conseil métropolitain du 4 avril 2025.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** le Schéma de Développement économique métropolitain (SDEM) adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,

**VU** la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée par délibération n° 2022-411 en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

**VU** la demande d'aide 2025 formulée par l'organisme bénéficiaire n° 2025-00500,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les acteurs d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et les tiers lieux à vocation ESS, constituent une ressource forte sur le territoire pour la création d'activités socialement innovantes et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

**CONSIDERANT** le bénéfice par le Centre régional information jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine d'une aide au fonctionnement pour un montant de 20 000 euros pour l'année civile 2025, et considérant par conséquent le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'un montant maximal de de 20 000 € en faveur du Centre régional information jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine pour son action spécifique tiers lieu jeunesse en 2025,

**Article 2 :** d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------